

Génocide des Tutsis au Rwanda : Claude Muhayimana condamné à 14 ans de réclusion en appel à Paris

RFI, 28 février 2026

Comme en première instance, l'ancien chauffeur franco-rwandais, aujourd'hui âgé de 65 ans, a été reconnu coupable de complicité de génocide et complicité de crime contre l'humanité pour avoir transporté des gendarmes et des miliciens Interahamwe sur des lieux de massacres de populations tutsis en 1994.

La cour d'assises d'appel de Paris a condamné le Franco-Rwandais Claude Muhayimana à 14 ans de réclusion pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité au Rwanda en 1994, ce vendredi 27 février. Condamné à une peine identique en première instance fin 2021, l'ancien chauffeur de 65 ans a été reconnu coupable d'avoir transporté des gendarmes et des miliciens Interahamwe, bras armés du régime

génocidaire hutu, sur des lieux de massacre de Tutsis, notamment à Kibuye et Bisesero.

Après avoir une nouvelle fois nié les faits qui lui sont reprochés dans sa dernière prise de parole, Claude Muhayimana a accueilli la décision du tribunal la tête entre les mains, en pleurs. « *C'est une peine qui me semble assez clémente* », a pour sa part réagi M^e Richard Gisagara, l'avocat des parties civiles, avant de poursuivre : « *Cette nouvelle condamnation est une nouvelle affirmation que la France ne veut plus être un havre de paix pour génocidaire.* » L'avocat a tout de même déploré que de nombreux dossiers concernant le génocide des Tutsis au Rwanda restent encore bloqués dans l'Hexagone.

Interrogé par RFI, M^e Gisagara – qui représente notamment l'association Communauté rwandaise

de France – regrette toutefois que Claude Muhayimana ne soit pas passé aux aveux pour « *donner plus de renseignements et faire en sorte que l'on sache où sont enterrés les corps des victimes* ». « *Le fait qu'il se mure dans le silence est une torture de plus pour les personnes que je représente. Ce qu'elles souhaitent, ce n'était pas*

tant une condamnation élevée à son encontre qu'une part de vérité supplémentaire par rapport à ce qu'elles savent déjà », a-t-il encore ajouté.

Arrivé libre à son procès en appel, Claude Muhayimana, réfugié en France depuis 2001, a rejoint la prison de Fresnes à l'issue de l'audience.